

**DIRECTION DU SERVICE JURIDIQUE
ET DU GREFFE**

ENTRÉE EN VIGUEUR

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-M-327 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXATION
DES TAXES FONCIÈRES POUR L'ANNÉE 2022**

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée de ce qui suit :

Lors de la séance tenue le 21 décembre 2021, le conseil municipal a adopté le règlement suivant, lequel entre en vigueur en date de la présente publication :

- Règlement numéro 2022-M-327 décrétant l'imposition des taux de taxation des taxes foncières pour l'année 2022.

L'objet de ce règlement est décrit dans son titre.

Le règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la Ville, en utilisant le navigateur Chrome ou Edge, par le biais de la section « Accès rapides » et le bouton « Conseil municipal – documents pour la prochaine séance – 21 décembre 2021 » ou en faisant la demande par courriel à l'adresse greffe@vsadm.ca ou par téléphone au 819-326-4595, poste 3242.

Fait et donné à Sainte-Agathe-des-Monts, le 3 janvier 2022.

Me Stéphanie Allard, greffière